

assemblée générale mixte des actionnaires d'Orange

mardi 27 mai 2014
à 16h00

au Palais des Congrès de Paris
2, place de la Porte Maillot
75017 Paris



sommaire



information et modalités pratiques	3
COMMENT VOUS INFORMER ?	3
COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?	4
COMMENT VOTER ?	5
COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE JOINT A CE DOCUMENT ?	8
le Groupe en 2013	9
EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2013	9
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	12
gouvernement d'entreprise	13
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
LE COMITE EXECUTIF	14
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 26 MARS 2014	14
LES COMITES SPECIALISES	15
ELECTION / DESIGNATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2014	16
assemblée générale mixte du 27 mai 2014	18
ORDRE DU JOUR	18
PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2014	19
SYNTHESE DES AUTORISATIONS FINANCIERES	26
demande d'envoi de documents	27

information et modalités pratiques



COMMENT VOUS INFORMER ?

Pour tout renseignement sur Orange et son assemblée générale annuelle, la Direction des Relations Actionnaires est à votre disposition :

sur internet : www.orange.com/ag2014

par e-mail : orange@relations-actionnaires.com

par téléphone :  **N°Vert 0 800 05 10 10**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

de 9 h 00 à 19 h 00, du lundi au vendredi ou +33 1 60 95 87 24 hors de France.

par courrier : Orange
BP 1010
75721 Paris Cedex 15



La responsabilité sociale d'entreprise fait partie intégrante de la stratégie du Groupe.

Le respect de **l'environnement** est l'un des engagements majeurs de cette politique qui s'appuie sur la Charte de déontologie du Groupe, consultable à l'adresse suivante :

www.orange.com/RSE

L'assemblée générale est l'occasion d'associer les actionnaires d'Orange à cette démarche, notamment en essayant de limiter l'envoi massif de documents papier (avis de convocation, document de référence...). C'est à ce titre qu'Orange **propose à ses actionnaires de privilégier les formules internet, e-mail ou téléphone.**

Les documents relatifs à l'assemblée générale (en fonction de leur date de parution) peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site www.orange.com/ag2014

Le vote des actionnaires au porteur est également facilité par l'accès à la plate-forme de vote en ligne **VOTACCESS** (cf. modalités détaillées page 6).

Les actionnaires au nominatif peuvent à tout moment opter pour la e-convocation aux assemblées générales, en s'abonnant directement à ce service sur leur compte Planetshares, site de BNP Paribas Securities Services, avec leurs identifiants habituels. Ils peuvent par ailleurs voter en ligne depuis 2003.

En utilisant les moyens d'information électroniques, les actionnaires d'Orange participent activement à l'objectif environnemental que s'est fixé leur entreprise.

Pour plus d'informations sur les dispositifs de retransmission de l'assemblée générale, rendez-vous sur le site :

www.orange.com/ag2014

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'Orange se tiendra **le mardi 27 mai 2014 à 16 h 00 précises** (accueil à partir de 14 h 30) au Palais des Congrès de Paris – 2, place de la Porte Maillot – 75017 Paris.

Vous pouvez assister personnellement à l'assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans

ces derniers cas, vous indiquerez votre choix en utilisant le formulaire de "vote par correspondance ou par procuration" joint à cette convocation. De plus, vous avez la possibilité de voter par internet avant l'assemblée générale.

Quel que soit le mode de participation que vous choisissiez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire d'Orange.

comment justifier de votre qualité d'actionnaire ?

■ **Pour vos actions détenues au nominatif** : être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) du dépositaire central au plus tard trois jours de Bourse ouvrés avant la date de l'assemblée à 0 h 00, heure de Paris, **soit le mercredi 21 mai 2014 à minuit**.

■ **Pour vos actions détenues au porteur** : faire établir, dès que possible, une attestation de participation (attestation de détention de vos titres) par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres. Pour être prise en compte, cette attestation devra être datée au plus tard du 22 mai 2014 et parvenir à BNP Paribas Securities Services, banque centralisatrice pour l'assemblée générale d'Orange, **le lundi 26 mai 2014 avant 15 heures (date limite de réception)**.

COMMENT VOTER ?

Je suis actionnaire d'Orange à la date de l'assemblée. J'utilise le formulaire de vote/participation (cf. modèle p. 8).

1. je souhaite utiliser le formulaire joint pour assister à l'assemblée, voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou donner procuration à une autre personne

JE SOUHAITE ASSISTER A L'ASSEMBLEE

Mes actions sont au nominatif	Mes actions sont au porteur
<p>(compte nominatif pur ou compte nominatif administré)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Je noircis la case A du formulaire. 2 Je date et je signe en bas du formulaire. 3 Je retourne le formulaire à BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe T fournie. BNP Paribas Securities Services doit recevoir mon formulaire au plus tard le lundi 26 mai 2014 à 15 heures. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Je noircis la case A du formulaire. 2 Je date et je signe en bas du formulaire. 3 Je retourne le formulaire le plus rapidement possible à l'intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne) qui tient mon compte. Mon intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'une attestation de participation à : BNP Paribas Securities Services CTS Service aux émetteurs – Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex BNP Paribas doit recevoir ces documents au plus tard le lundi 26 mai 2014 à 15 heures
<p>BNP Paribas Securities Services m'adresse ma carte d'admission, si ma demande est parvenue avant le 22 mai 2014.</p>	<p>BNP Paribas Securities Services, m'adresse ma carte d'admission, si ma demande est parvenue avant le 22 mai 2014.</p>



JE ME PRESENTE LE JOUR DE L'ASSEMBLEE AVEC MA CARTE D'ADMISSION.

Si votre demande de carte est parvenue à BNP Paribas Securities Services **après le 22 mai 2014 à 15 heures**, adressez-vous aux guichets des "actionnaires sans carte" ou des "actionnaires sans documents" le jour de l'assemblée.

Si vous n'avez pas demandé votre carte d'admission :

- en qualité d'actionnaire au nominatif, vous pourrez participer à l'assemblée générale sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet, à l'accueil de l'assemblée ;
- en qualité d'actionnaire au porteur, vous pourrez participer à l'assemblée générale sur présentation d'une attestation de participation établie par votre intermédiaire financier et d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet le jour de l'assemblée.

JE SOUHAITE VOTER PAR CORRESPONDANCE OU ETRE REPRESENTE(E) A L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vote par correspondance	Je donne pouvoir au Président	Je donne procuration à une autre personne
<ol style="list-style-type: none"> 1 Je noircis la case "Je vote par correspondance" et j'indique mon vote. Si vous désirez voter "contre" une résolution ou vous "abstenir" (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée. Vous ne noircissez aucune case si vous votez "pour" à chaque résolution. 2 Je date et je signe en bas du formulaire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Je noircis la case "Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale" 2 Je date et je signe en bas du formulaire. 3 Mes voix s'ajouteront à celles du Président. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Je noircis la case "Je donne pouvoir à :" 2 Je précise l'identité (nom, prénom et adresse) de la personne qui me représentera. 3 Je date et je signe en bas du formulaire.
<p>J'ai voté.</p>	<p>J'ai voté.</p>	<p>J'ai voté.</p>



SI MES ACTIONS SONT AU NOMINATIF : je retourne le formulaire à BNP Paribas Securities Services en utilisant l'enveloppe T fournie.

SI MES ACTIONS SONT AU PORTEUR : j'adresse le formulaire à l'intermédiaire financier (banque, société de Bourse ou courtier en ligne) qui tient mon compte. Mon intermédiaire financier se charge d'envoyer le formulaire accompagné d'une attestation de participation datée au plus tard du 22 mai 2014 à : **BNP Paribas Securities Services – CTS Service aux émetteurs – Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.**

2. je souhaite utiliser internet pour assister à l'assemblée, voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou donner procuration à une autre personne

Nous mettons à votre disposition la plate-forme sécurisée VOTACCESS, en accès direct depuis votre compte titres en ligne, et qui offre toutes les possibilités : demander une carte d'admission, voter en ligne, donner pouvoir au Président, donner procuration à une autre personne, révoquer un mandat.

- L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe.
- Les échanges sont cryptés pour protéger la confidentialité du vote.



comment voter par internet ?

Je me connecte avant le 26 mai 2014 à 15 heures :

- sur <http://planetshares.bnpparibas.com> si je suis actionnaire au nominatif pur ou administré ;
- sur mon compte titres en ligne, si je suis actionnaire au porteur*.

MES ACTIONS SONT AU NOMINATIF

Mes actions sont au nominatif pur

Vous devez vous connecter à Planetshares avec vos identifiants habituels.

Je connais mon identifiant et mon mot de passe

A partir de la page d'accueil de Planetshares cliquez sur "Mon espace actionnaire/Mes assemblées générales", puis sur le lien en haut à droite "Accès au vote électronique".

Si j'ai égaré mon identifiant et/ou mon mot de passe

Procédure identique à "Mes actions sont au nominatif administré" ci-dessous.

Mes actions sont au nominatif administré

Munissez-vous de votre formulaire de vote sur lequel figure votre identifiant et connectez-vous à Planetshares.

Exemple :

CADRE RESERVE A LA SOCIETE / For company's use only
 Identifiant/Account 01010 / A1234567Z
 CHAMP 1 **CHAMP 2**

Si vous n'avez pas votre mot de passe, vous pouvez le générer en cliquant sur un des liens figurant en haut à droite de la page de garde de Planetshares :

- cliquez sur le lien "Mot de passe oublié ?"
- si vous vous connectez pour la première fois, cliquez sur le lien "Première connexion ?"

Puis, suivez les indications données à l'écran pour obtenir votre mot de passe.

Une fois connecté à Planetshares, cliquez sur "Mon espace actionnaire/Mes assemblées générales" puis sur le lien en haut à droite "Accès au vote électronique".

MES ACTIONS SONT AU PORTEUR

Mes actions sont au porteur

Les actionnaires au porteur pourront utiliser la plate-forme internet VOTACCESS.

Cette plate-forme VOTACCESS permet aux actionnaires au porteur, préalablement à la tenue de l'assemblée générale, de transmettre électroniquement leurs instructions de vote, de demander une carte d'admission et de désigner ou révoquer un mandataire, dans les conditions ci-après :

- seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS et leur propose ce service pour cette assemblée pourront y avoir accès ;
- l'accès à la plate-forme VOTACCESS par le portail de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par ce dernier, les actionnaires intéressés par ce service sont donc invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin d'en vérifier les conditions d'utilisation ;
- après s'être identifié par l'intermédiaire du portail internet de son établissement teneur de compte, l'actionnaire devra suivre les indications mentionnées à l'écran afin de valider ses instructions de vote, de désignation ou révocation de mandataire ou sa demande de carte d'admission.

Le site internet VOTACCESS pour cette assemblée sera ouvert à compter du 5 mai 2014. La possibilité de voter, de donner mandat, ou de révoquer un mandataire, de demander une carte d'admission par internet avant l'assemblée générale prendra fin le 26 mai 2014 à 15 heures, heure de Paris.

* Sous réserve que mon teneur de compte ait adhéré à la plate-forme de vote en ligne VOTACCESS.

3. je souhaite révoquer avant l'assemblée la procuration que j'ai donnée à une autre personne

La révocation doit se faire dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

J'AI DONNE LA PROCURATION INITIALE EN UTILISANT VOTACCESS

Mes actions sont au nominatif pur ou administré

Je me connecte à VOTACCESS via Planetshares, et je vais annuler la procuration que j'avais donnée, avant le 26 mai 2014, 15 heures.

Mes actions sont au porteur

Je me connecte à VOTACCESS via mon compte titres en ligne, et je vais annuler la procuration que j'avais donnée, avant le 26 mai 2014, 15 heures.

J'AI DONNE LA PROCURATION INITIALE PAR COURRIEL

L'utilisation de l'adresse de courriel paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com pour donner un mandat ou révoquer un mandat est réservée aux seuls actionnaires **au porteur**.

Les deux étapes – courriel et confirmation de demande – décrites ci-dessous sont indissociables l'une de l'autre. Aucune demande de révocation de procuration ne sera prise en compte par BNP Paribas Securities Services si l'une de ces deux étapes du processus n'est pas remplie.

Pour pouvoir être prises en compte les demandes de révocation de procuration doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services avant le 26 mai 2014, 15 heures.

Mes actions sont au porteur

Je dois envoyer un courriel de révocation comportant mon nom, prénom, adresse, nom de la société dans laquelle je suis actionnaire et références bancaires de mon compte titres, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire révoqué à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte par BNP Paribas Securities Services.

Je dois ensuite m'adresser à mon intermédiaire financier qui assure la gestion de mon compte titres, pour qu'il envoie une confirmation écrite de ma demande au service assemblées générales de BNP Paribas Securities Services.

J'AI DONNE LA PROCURATION INITIALE A L'AIDE DU FORMULAIRE PAPIER CI-JOINT

Pour pouvoir être prises en compte, les demandes de révocation de procuration doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services avant le 26 mai 2014, 15 heures. Le demandeur doit y faire figurer son nom, prénom, adresse, nom de la société dans laquelle il est actionnaire, référence de son compte titres, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire révoqué.

Mes actions sont au nominatif pur ou administré

Je dois adresser une demande de révocation écrite au service assemblées générales de BNP Paribas Securities Services.

Mes actions sont au porteur

Je dois m'adresser à mon intermédiaire financier qui assure la gestion de mon compte titres, pour qu'il envoie une demande écrite de révocation au service assemblées générales de BNP Paribas Securities Services.



POUR TOUT PROBLEME TECHNIQUE LIE AU VOTE PAR INTERNET

SI MES ACTIONS SONT AU NOMINATIF : je contacte le 01 55 77 65 00.

L'identifiant et le mot de passe de l'actionnaire inscrit au nominatif restent valables pour toutes les assemblées générales ultérieures d'Orange utilisant le même site de vote.

SI MES ACTIONS SONT AU PORTEUR : je contacte la plate-forme de soutien technique en ligne de mon intermédiaire financier.

Le site sécurisé dédié à l'assemblée générale d'Orange sera ouvert au plus tôt le **5 mai 2014**.

Les possibilités de voter par internet avant l'assemblée générale seront interrompues le lundi 26 mai 2014, veille de l'assemblée, à 15 heures, heure de Paris. Afin d'éviter tout engorgement du site internet dédié, et notamment le risque de non prise en compte du vote ainsi exprimé, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre le 26 mai 2014 pour voter.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE JOINT A CE DOCUMENT ?

N'envoyez pas directement votre formulaire à Orange.

Toutes les opérations relatives à l'assemblée générale sont assurées par BNP Paribas Securities Services, banque centralisatrice de l'assemblée générale d'Orange.

BNP Paribas Securities Services – CTS Service aux émetteurs – Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour recevoir votre carte d'admission afin d'assister personnellement à l'assemblée, noircissez la case A

Identifiant des actionnaires au nominatif (vote par internet)

Ce formulaire n'est pas à utiliser dans le cas d'un vote par Internet (voir instructions ci-jointes) / This form should not be used in case of voting by Internet (see attached instruction)

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.

A QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

B. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

Orange

S.A. au capital de 10 595 541 532,00 €
Siège social : 78 rue Olivier de Serres
75505 PARIS Cedex 15
380 129 866 RCS Paris

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires
convoquée le 27 mai 2014 à 16 heures
Grand Auditorium du Palais des Congrès de Paris
2 place de la porte Maillot - 75017 Paris

Combined General Meeting for the shareholders
To be held on May 27, 2014 at 4 pm
Grand Auditorium du Palais des Congrès de Paris
2 place de la porte Maillot - 75017 Paris

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif Registered

Porteur / Bearer

Vote simple Single vote

Vote double Double vote

Nombre de voix / Number of voting rights

1 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abtiens.

On the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Non/No Yes/Abst/Abs	Oui/Non/No Yes/Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C <input type="checkbox"/>	H <input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

2 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Cf. au verso renvoi (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

3 **JE DONNE POUVOIR A :** cf. au verso renvoi (4)

I HEREBY APPOINT see reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.

CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et de signer le formulaire

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà

Dats & Signature

Vous votez par correspondance, noircissez cette case

Pour être pris en compte, votre formulaire doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le 26 mai 2014 avant 15 heures

Pour donner pouvoir au Président de l'assemblée générale, noircissez cette case

Pour donner pouvoir à une autre personne, noircissez cette case

le Groupe en 2013



EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2013

principaux résultats financiers consolidés

chiffre d'affaires	40,981 milliards d'euros
EBITDA	12,235 milliards d'euros
EBITDA retraité*	12,649 milliards d'euros
résultat d'exploitation	5,288 milliards d'euros
résultat net attribuable aux actionnaires d'Orange S.A.	1,873 milliard d'euros

* Les retraitements de l'EBITDA sont décrits dans la partie "EBITDA" ci-dessous.

chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 40,981 milliards d'euros en 2013, en diminution de - 4,5 % à base comparable (- 1,949 milliard d'euros). Plus de 40 % de la baisse du chiffre d'affaires sont liés aux mesures de régulation (- 840 millions d'euros). Hors régulation, le chiffre d'affaires du Groupe enregistre un recul de - 2,6 % par rapport à l'année 2012, qui reflète la pression sur les prix des services mobiles en Europe pour partie compensée par la croissance en Espagne et dans la zone Afrique et Moyen-Orient.

En données historiques, le chiffre d'affaires 2013 enregistre une diminution de - 5,8 % par rapport à 2012 qui inclut l'impact des variations de périmètre (- 0,5 point) avec principalement la cession d'Orange Suisse au 29 février 2012 et la cession d'Etrali au 3 juin 2013, ainsi que l'effet des variations de change (- 0,8 point) avec notamment la baisse de la livre égyptienne, du peso dominicain, du dollar américain et du dinar jordanien.

EBITDA

L'EBITDA retraité s'élève à 12,649 milliards d'euros en 2013, soit une diminution de - 7,5 % à base comparable. Hors mesures de régulation (- 279 millions d'euros), le recul est de - 5,5 % par rapport à 2012.

Le taux d'EBITDA retraité, rapporté au chiffre d'affaires s'établit à 30,9 %, soit une baisse limitée à - 1 point à base comparable après - 1,6 point en 2012.

La réduction des coûts d'exploitation de 929 millions d'euros, principalement en France (798 millions d'euros) et en Pologne (107 millions d'euros), compense près de la moitié de la baisse du chiffre d'affaires (- 1,949 milliard d'euros). Elle concerne pour 583 millions d'euros les coûts directs et pour 346 millions d'euros les coûts indirects.

Ces évolutions sont notamment liées au déploiement du plan Chrysalid qui vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe et à réduire les coûts grâce, en particulier, à

l'internalisation de certaines activités relatives à la distribution, à la gestion du client, à la maintenance des réseaux et à l'informatique.

Les retraitements de l'EBITDA sont liés aux éléments exceptionnels suivants :

- en 2013 pour un montant positif total de 414 millions d'euros :
 - une charge de restructuration de 299 millions d'euros,
 - une charge de 155 millions d'euros au titre des dispositifs "Temps Partiel Seniors" (TPS) en France et autres éléments liés aux charges de personnel,
 - une charge nette sur divers litiges de 33 millions d'euros,
 - un résultat de cession positif de 73 millions d'euros relatif à la cession d'Orange Austria ;

- en 2012, pour un montant positif total de 1,381 milliards d'euros :
 - une charge de 1,292 milliard d'euros au titre des dispositifs "Temps Partiel Seniors" (TPS) en France et autres éléments liés aux charges de personnel,
 - une charge de 116 millions d'euros (droits d'enregistrement inclus) correspondant à l'indemnité de 110 millions d'euros versée à OTMT (Orascom Telecom Media and Technology Holding S.A.E) pour le transfert au Groupe du contrat de services entre OTMT et ECMS,
 - un produit net sur divers litiges de 27 millions d'euros.

Les évolutions à base comparable des ratios de charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires sont les suivantes :

- les coûts commerciaux et d'achats de contenus enregistrent une baisse de - 3 % qui concerne les achats d'équipements pour revente, les coûts de publicité et les achats de contenus. Le ratio des coûts commerciaux et d'achats de contenus rapportés au chiffre d'affaires s'établit à 15,6 % (+ 0,2 point par rapport à 2012) ;

résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe s'élève à 5,288 milliards d'euros en 2013, soit une hausse de + 1,225 milliard d'euros en données historiques qui inclut l'effet des variations de périmètre pour - 110 millions d'euros et l'effet des variations de change pour + 108 millions d'euros.

En données à base comparable, la hausse du résultat d'exploitation s'établit à + 1,227 milliard d'euros. Elle est notamment liée à :

- la diminution de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations (+ 1,095 milliard d'euros), solde entre une dépréciation de 636 millions d'euros en 2013 (dont

- les achats et reversements aux opérateurs diminuent de - 8,3 % avec l'impact favorable de la baisse des prix de terminaison d'appels (+ 560 millions d'euros). Le ratio des achats et reversements aux opérateurs rapportés au chiffre d'affaires (12 %) est en amélioration de 0,5 point par rapport à 2012 ;
- les charges de personnel (retraitées) sont en baisse de - 1,2 %. Le nombre moyen de salariés est en diminution de - 2,5 %, à 159 515 équivalents temps plein en 2013 contre 163 540 en 2012, à base comparable. Le ratio des charges de personnel (retraitées) rapportées au chiffre d'affaires s'établit à 21,7 % (+ 0,7 point par rapport à 2012) ;
- l'ensemble des autres charges (retraitées) enregistre une diminution de - 2,1 % en 2013 contre une hausse de + 1,3 % en 2012, liée à la baisse des frais généraux et de la sous-traitance. Le ratio des autres charges (retraitées) rapportées au chiffre d'affaires s'élève à 19,8 % (+ 0,5 point par rapport à 2012).

408 millions d'euros en Belgique) et une dépréciation de 1,731 milliard d'euros en 2012 au titre principalement de la Pologne, l'Egypte et la Roumanie ;

- la diminution de la dotation aux amortissements (+ 187 millions d'euros) liée, en particulier, à la fin de l'amortissement des bases-clients des forfaits en Espagne intervenue en mai 2012.

Ces éléments favorables sont partiellement compensés par la baisse de l'EBITDA (- 54 millions d'euros avant retraitements) tandis que le résultat des entités mises en équivalence reste stable par rapport à l'année 2012 à base comparable.

résultat net

Le résultat net de l'ensemble consolidé du Groupe s'élève à 2,133 milliards d'euros en 2013, contre 1,104 milliard d'euros en 2012. L'augmentation de + 1,029 milliard d'euros est liée à la progression de + 1,225 milliard d'euros du résultat d'exploitation, partiellement compensée par :

- l'augmentation de la charge d'impôt sur les sociétés (- 174 millions d'euros), liée à la reconnaissance en 2012, de produits d'impôt différé relatifs à l'accord Temps Partiel Seniors en France et à la revalorisation des impôts différés actifs en Espagne ;

- et la détérioration du résultat financier (- 22 millions d'euros). L'exercice 2012 avait bénéficié d'un produit financier de 242 millions d'euros, lié notamment à la révision des paramètres financiers du prix d'acquisition des actions ECMS auprès d'OTMT et du capital flottant. Hors cet impact, le résultat financier 2013 serait en amélioration de + 220 millions d'euros, reflétant la baisse du coût moyen pondéré de l'endettement financier brut et la baisse de l'encours moyen de l'endettement financier brut.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1,873 milliard d'euros en 2013 contre 820 millions d'euros en 2012.

investissements corporels et incorporels (CAPEX)

Les CAPEX s'élèvent à 5,631 milliards en 2013, soit un taux de CAPEX rapporté au chiffre d'affaires de 13,7 %, en augmentation de + 0,4 point par rapport à 2012, en données à base comparable. Les investissements dans les réseaux représentent 58 % des CAPEX du Groupe en 2013 et progressent de + 4,3 %, tirés par le développement du très haut débit (4G mobile, la fibre optique et le VDSL) :

- en France, le déploiement du très haut débit mobile 4G monte en puissance, avec plus de 4 200 sites déployés au 31 décembre 2013 couvrant 50 % de la population, et le développement rapide du très haut débit fixe se poursuit avec, au 31 décembre 2013, 2,6 millions de foyers raccordables à la fibre optique (+ 54 % sur un an) et 5 millions de lignes éligibles au VDSL ;
- en Espagne, plus de 1 600 sites 4G sont déployés au 31 décembre 2013, couvrant 30 % de la population. Parallèlement, le déploiement de la fibre optique en partenariat avec Vodafone se poursuit ;

- en Pologne, le programme de partage du réseau mobile est en cours de réalisation avec 8 200 sites partagés avec l'opérateur T-Mobile au 31 décembre 2013, dont 877 sites en 4G couvrant 16 % de la population, tandis que le haut débit fixe totalise 2,9 millions de lignes éligibles au VDSL à cette date ;
- dans le secteur Reste du Monde, le niveau des investissements reste élevé, en particulier dans la 3G pour accompagner la très forte croissance du trafic de données. Au 31 décembre 2013, la 3G couvre 17 pays dans la zone Afrique Moyen-Orient et le très haut débit mobile 4G est d'ores et déjà commercialisé dans plusieurs pays, notamment au Luxembourg, en Moldavie et en Roumanie.

cash flow opérationnel

Le *cash flow* opérationnel, qui correspond à l'indicateur (EBITDA retraité – CAPEX), s'élève à 7,019 milliards d'euros,

conforme à l'objectif du Groupe pour l'année 2013 d'un *cash flow* opérationnel supérieur à 7 milliards d'euros.

endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 30,726 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Le ratio retraité dette nette/EBITDA s'établit à 2,37x au 31 décembre 2013. Hors le règlement lié au litige fiscal relatif à l'exercice 2005 pour 2,146 milliards d'euros, ce ratio s'établit à

2,21x au 31 décembre 2013, en ligne avec l'objectif d'un ratio retraité dette nette/EBITDA autour de 2,2x à la fin de l'année 2013, hors l'impact du litige fiscal.

évolution du portefeuille d'actifs

Le Groupe poursuit sa stratégie d'optimisation du portefeuille d'actifs annoncée en mai 2011. Après la cession de ses activités en Suisse en février 2012, le Groupe a finalisé en 2013 la cession de ses participations en Autriche (Orange Austria) et au Portugal (Sonaecom) et annoncé la signature d'un accord en vue de la cession de sa participation en République

Dominicaine (Orange Dominicana). Orange Polska a annoncé en octobre 2013 la signature d'un accord pour la cession de 100 % de sa filiale Wirtualna Polska en Pologne. En application d'un contrat d'achat à terme conclu en juillet 2012, le Groupe a acquis 51 % du capital de Dailymotion en janvier 2013, portant ainsi sa participation à 100 %.

dividende 2013

Le Groupe confirme qu'un dividende de 0,80 euro par action sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014 au titre de l'exercice 2013. Compte tenu du versement le 11 décembre 2013 d'un acompte de 0,30 euro,

le solde du dividende s'élèvera, sous réserve d'approbation par l'assemblée, à 0,50 euro et sera payé en numéraire le 5 juin 2014. La date de détachement est fixée au 2 juin 2014 et la date d'enregistrement au 4 juin 2014.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Orange S.A.	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	10 595 541 532	10 595 541 532	10 595 541 532	10 595 434 424	10 594 839 096
Nombres d'actions ordinaires existantes	2 648 885 383	2 648 885 383	2 648 885 383	2 648 858 606	2 648 709 774
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 550	20 857	21 423	22 402	22 500
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 532	5 527	6 941	2 159	(9 695)
Impôts sur les bénéfices	(316)	753	656	1 214	1 274
Participation des salariés	(136)	(134)	(164)	(263)	(234)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 514	(1 283)	3 714	1 067	(1 416)
Résultat distribué (y compris part actions propres)	(1)	2 054	3 703	3 707	3 705
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,16	2,32	2,81	1,17	(3,27)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,57	(0,48)	1,40	0,40	(0,53)
Dividendes attribués par action	(1)	0,78	1,40	1,40	1,40
Personnel (en millions d'euros, sauf les effectifs)					
Effectif moyen pendant l'exercice (équivalent temps plein)	88 958	88 996	89 940	89 229	90 492
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 222	4 110	4 087	4 075	4 054
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) ⁽²⁾	2 366	2 344	2 268	2 185	2 273

(1) soumis à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014.

(2) inclut l'intéressement.

gouvernement d'entreprise



La direction et la gestion d'Orange sont réparties entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Le Président-Directeur Général est quant à lui investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il est appuyé dans cette tâche par le Directeur Général Délégué et le Comité exécutif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts de l'entreprise et les textes de loi la concernant conditionnent la composition du Conseil d'administration d'Orange : le Président, sept administrateurs indépendants, nommés par l'assemblée générale, trois administrateurs représentant la sphère publique, trois administrateurs élus par le personnel et un administrateur élu par l'assemblée générale sur proposition des membres du personnel actionnaires.

Le renouvellement de Stéphane Richard dont le mandat d'administrateur vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale, est soumis au vote des actionnaires.

- l'assemblée générale mixte du 28 mai 2013 a nommé le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), devenu depuis BPFrance Participations, en qualité d'administrateur personne morale ;
- Pierre Graff a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 28 mai 2013 ;
- à l'issue des élections organisées en octobre et novembre 2013, Daniel Bertho a été élu, et Ghislaine Coinaud et Daniel Guillot réélus, administrateurs représentant le personnel d'Orange.

évolutions récentes

Au cours de l'année 2013, les évolutions suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil :

- Henri Serres a été nommé administrateur en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de Pascal Faure par arrêté du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre du Redressement Productif en date du 18 février 2013 ;
- Olivier Bourges a démissionné de son mandat d'administrateur le 5 mars 2013 après avoir quitté ses fonctions au sein de l'Agence des Participations de l'Etat ; il a été remplacé par Antoine Saintoyant, nommé administrateur en qualité de représentant de l'Etat par arrêté du ministre de l'Economie et des Finances et du Redressement Productif du 15 mai 2013 ;

fonctionnement du Conseil en 2013 et début 2014

Un Règlement intérieur du Conseil d'administration fixe, depuis 2003, les principes directeurs de son fonctionnement et de ses comités, ainsi que les modalités selon lesquelles les administrateurs exercent leurs missions, dans l'intérêt de la Société et de tous les actionnaires. Le Règlement intérieur, dont la dernière mise à jour date du 26 mars 2014, est consultable sur le site internet d'Orange (www.orange.com, rubrique "à propos/Gouvernance/documentation").

Le Règlement intérieur précise notamment les compétences respectives du Conseil d'administration, du Président et du Directeur Général, en prévoyant des limites aux pouvoirs de ce dernier ; il fixe par ailleurs le domaine de compétence et les missions respectives des comités du Conseil. Le Règlement intérieur précise également les règles relatives à l'information des administrateurs et aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois au cours de l'exercice 2013 avec un taux d'assiduité de 94 %. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de trois heures.

Chaque séance est généralement précédée par la réunion d'un ou plusieurs comités du Conseil en vue de préparer ses délibérations. Les dossiers étudiés par les comités font ainsi l'objet de rapports au Conseil d'administration.

Outre les étapes régulières de la vie de la Société (examen de la performance opérationnelle, des résultats trimestriels, des comptes semestriels et annuels, examen du budget, des facteurs de risque, etc.), le Conseil a étudié des opportunités de développement stratégique dans différentes géographies, ainsi que l'ouverture du capital de la filiale Dailymotion et le

projet de cession de la filiale Orange Dominicana. Le Conseil a par ailleurs procédé à des opérations de simplification de l'organisation de certaines filiales et a proposé à l'assemblée générale de modifier la dénomination devenue Orange. Le Conseil a pris régulièrement connaissance des indicateurs du baromètre social. Il a également pris connaissance et délibéré sur le Rapport annuel relatif à la situation en matière d'égalité salariale et professionnelle des femmes et des hommes.

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur, une réunion du Conseil d'administration a été consacrée à l'examen de l'existence et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques financiers et non financiers. Cette réunion a été préparée par une réunion commune du Comité d'audit et du Comité de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise.

LE COMITE EXECUTIF

La direction du Groupe est assurée par un Comité exécutif composé, outre le Président-Directeur Général, de dix membres dont le Directeur Général Délégué, trois Directeurs Généraux Adjointes et six Directeurs exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe.

Le Comité exécutif coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs en matière opérationnelle, sociale, technique et d'affectation de ressources financières. Il se réunit chaque semaine.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 26 MARS 2014

Président-Directeur Général

M. Stéphane Richard

Président-Directeur Général

Date de première nomination : 9 juin 2010

Echéance du mandat : 2014*

administrateurs indépendants (nommés par l'assemblée générale)

M. Bernard Dufau

Ancien Président-Directeur Général d'IBM France

Administrateur indépendant

Date de première nomination : 25 février 2003

Echéance du mandat : 2015*

M. Jose-Luis Durán

Directeur Général de Devanlay S.A. et Président de Lacoste Holding

Administrateur indépendant

Date de première nomination : 5 février 2008

Echéance du mandat : 2016*

M. Charles-Henri Filippi

Président de Citigroup France

Administrateur indépendant

Date de première nomination : 5 février 2008

Echéance du mandat : 2016*

Mme Claudie Haigneré

Présidente d'Universcience

Administratrice indépendante

Date de première nomination : 21 mai 2007

Echéance du mandat : 2016*

Mme Helle Kristoffersen

Directrice de la Stratégie et Intelligence

Economique du groupe Total

Administratrice indépendante

Date de première nomination : 7 juin 2011

Echéance du mandat : 2015*

Mme Muriel Pénicaud

Présidente du Conseil national éducation-économie, et Présidente des Conseils d'administration d'AgroParisTech et du Fonds Danone Ecosystème

Administratrice indépendante

Date de première nomination : 7 juin 2011

Echéance du mandat : 2015*

M. Jean-Michel Severino

Gérant de Investisseurs et Partenaires

Administrateur indépendant

Date de première nomination : 7 juin 2011

Echéance du mandat : 2015*

* Le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année précédente.

administrateur élu par l'assemblée générale et représentant les membres du personnel actionnaires

M. Jean-Luc Burgain

Cadre supérieur de second niveau au sein de l'Agence Vente Service client Grand Est
Date de nomination : 9 juin 2010 en qualité de remplaçant
Date d'entrée en fonction : 25 juillet 2012 à la suite de la démission de l'administrateur titulaire
Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale 2014

administrateurs représentant la sphère publique

M. Antoine Saintoyant

Directeur de Participations à l'Agence des Participations de l'Etat
Date de première nomination : 15 mai 2013
Echéance du mandat : 14 mai 2017

M. Henri Serres

Membre du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET) au ministère de l'Economie et des Finances
Date de première nomination : 18 février 2013
Echéance du mandat : 17 février 2017

Bpifrance Participations, représentée par Jean-Yves Gilet

Directeur exécutif de Bpifrance Investissements, représentant permanent de Bpifrance Participations
Date de première nomination (par l'assemblée générale) : 28 mai 2014
Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale 2017

administrateurs élus par le personnel

M. Daniel Bertho

Chargé d'affaires dans une unité d'intervention du Val d'Oise
Date de première nomination : 22 octobre 2013
Echéance du mandat : 2 décembre 2017

Mme Ghislaine Coinaud

Collaboratrice au sein de la Division fonctions support
Date de première nomination : 3 décembre 2009
Echéance du mandat : 2 décembre 2017

M. Daniel Guillot

Directeur des relations avec les collectivités locales du département de l'Ain
Date de première nomination : 3 décembre 2009
Echéance du mandat : 2 décembre 2017

Par ailleurs, M. Thierry Franchi participe aux séances en qualité de représentant du Comité central de l'unité économique et sociale

LES COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale et le Comité innovation et technologie. Leur mission est d'éclairer les réflexions du Conseil d'administration et d'aider à la prise de décision. Ces comités se réunissent autant que nécessaire. Leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement sont déterminés par le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Dans la logique du code Afep-Medef sur le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées, un rôle important est confié aux administrateurs indépendants. Orange considère également comme utile que chacun des comités puisse bénéficier de la présence d'au moins un administrateur représentant la sphère publique et de celle d'au moins un administrateur issu du personnel.

composition au 26 mars 2014

comité d'audit

Président : M. Bernard Dufau

Membres : M. Jean-Luc Burgain, Mme Ghislaine Coinaud, M. Jose-Luis Durán, M. Antoine Saintoyant, M. Jean-Michel Severino

Le Comité d'audit s'est réuni huit fois en 2013. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la fonction Finance ; il a notamment auditionné le Directeur de l'audit, contrôle et management des risques Groupe, et les Commissaires aux comptes pour examiner avec eux leurs plans d'intervention respectifs et les suites qui leur sont données.

comité de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale

Présidente : Mme Muriel Pénicaud

Membres : M. Charles-Henri Filippi, M. Daniel Guillot, M. Henri Serres, M. Jean-Michel Severino

Le Comité de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale s'est réuni huit fois en 2013 et a notamment examiné les questions suivantes : définition des objectifs et des modalités de calcul de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que de la répartition des jetons de présence des administrateurs ; les évolutions relatives à la gouvernance de la Société. Il a également examiné la situation des administrateurs indépendants au regard des critères d'indépendance posés par le code Afep-Medef et coordonné le processus de sélection dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil. Il a en outre pris connaissance des orientations du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, examiné les travaux en matière de déontologie et suivi l'évolution des indicateurs du baromètre social. Le programme de prévention de la corruption au sein du Groupe a été présenté au comité et a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'administration.

comité innovation et technologie

Présidente : Mme Helle Kristoffersen

Membres : M. Daniel Bertho, Mme Claudie Haigneré, Bpifrance Participations, représentée par M. Jean-Yves Gilet

Le Comité innovation et technologie, créé le 26 mars 2014 par le Conseil d'administration, examine notamment les grands partenariats technologiques mis en place par le Groupe, les orientations prises par ce dernier en matière d'innovation et de technologie et sa performance en la matière.

Le chapitre 5 du document de référence d'Orange pour l'exercice 2013, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2014 et disponible sur www.orange.com comprend une description exhaustive des organes d'administration et de direction générale.

ELECTION / DESIGNATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2014

renouvellement du mandat d'administrateur de Stéphane Richard

Le Conseil d'administration vous propose le renouvellement comme administrateur de Stéphane Richard, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 27 mai 2014. Ce renouvellement interviendrait pour une période de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit en 2018.

Stéphane Richard, né en 1961, est Président-Directeur Général d'Orange depuis le 1^{er} mars 2011. Il a rejoint le groupe Orange en septembre 2009 et a exercé successivement les fonctions de Directeur Général Adjoint chargé des Opérations France, de Directeur Général Délégué et de Directeur Général. Entre 1992 et 2003, Stéphane Richard a été successivement adjoint au Directeur financier de la Compagnie Générale des Eaux, Directeur Général de la Compagnie Immobilière Phénix et Président de la CGIS (Compagnie Générale d'Immobilier et de Services) devenue Nexity. Entre 2003 et 2007, il était Directeur Général Adjoint de Veolia Environnement et Directeur Général de Veolia Transport ainsi qu'administrateur d'Orange. De 2007 à

2009, Stéphane Richard était Directeur de cabinet du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Stéphane Richard est diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) et de l'Ecole nationale d'administration. Il est de nationalité française.

Stéphane Richard détient 58 266 actions Orange.

élection de l'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires

Le mandat de M. Jean-Luc Burgain, administrateur représentant les membres du personnel actionnaires élu par l'assemblée générale du 9 juin 2010, venant à expiration, il convient de désigner son successeur (résolutions 6 et 7).

En application des articles L. 225-23 et L. 225-102 du Code de commerce, de l'article 13.3 des statuts et des règlements des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) concernés, les candidats à cette fonction (titulaire et remplaçant) ont été désignés par chacun des Conseils de surveillance des FCPE détenant des actions Orange.

À l'issue de cette procédure de désignation, deux candidats sont proposés au vote de votre assemblée générale, représentant les deux FCPE concernés : Orange Actions et Evolutis.

Chaque candidature est accompagnée de celle d'un remplaçant appelé à assurer les fonctions de l'administrateur élu en cas de vacance du poste du titulaire.

Sont ainsi proposés les candidats suivants :

- M. Patrice Brunet avec pour remplaçant Mme Sophie Nachman-Ghnassia ;
- M. Jean-Luc Burgain avec pour remplaçant Mme Hélène Marcy.

Patrice Brunet, 43 ans, cadre commercial, a intégré Orange en 1996. Depuis 18 ans, il a effectué différentes missions commerciales au sein du Groupe et en filiales. Pendant près de dix ans, il a été chef d'entreprise à Paris 7^e, en tant qu'agent immobilier, dans le cadre d'une disponibilité. Depuis 2010, il est affecté à la Direction Entreprises France. Il est actuellement membre des Conseils de surveillance du Fonds commun de placement Orange Actions et du Fonds commun de placement Evolutis, membre du Conseil de surveillance des trois Fonds communs de placement d'entreprise du Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) d'Orange et Président de l'ADEAS (Association pour la défense de l'épargne et de l'actionnariat salariés au sein du groupe Orange) qu'il anime. Cette association développe notamment une information pédagogique régulière sur les questions de l'actionnariat salariés auprès des personnels d'Orange.

Patrice Brunet détient 13 parts du FCPE Orange Actions.

Jean-Luc Burgain, né en 1955, est cadre supérieur de second niveau affecté à la Direction des relations sociales. Il est entré en 1974 chez Orange en qualité d'agent d'exploitation, jusqu'à devenir par promotion interne cadre puis cadre supérieur en 1992. Il a occupé différentes responsabilités en région Lorraine au sein des agences clients et des Directions territoriales, en particulier dans la communication interne, les relations publiques et les relations avec les collectivités locales. Il est depuis 2005 chargé de missions auprès de la fédération FO COM sur les domaines de la rémunération et de la rétribution. Il est membre de la plupart des Conseils de surveillance des Fonds commun de placement du Plan d'épargne Groupe (PEG) et du Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) d'Orange. Auditeur de l'IHEDN, Jean-Luc Burgain exerce également des responsabilités associatives de niveau national dans la sécurité civile. Il est Officier de l'Ordre National du Mérite, médaille d'or des services volontaires de la défense nationale et médaille d'honneur des collectivités locales.

Jean-Luc Burgain détient 5 275 actions Orange.

Hélène Marcy, 55 ans, a intégré Orange en 1997. Depuis 17 ans, elle a exercé différentes fonctions commerciales et marketing au sein du Groupe, avant de prendre en charge le pilotage de la communication d'une organisation professionnelle. Précédemment, elle a été consultante en marketing et communication, et a pendant dix ans accompagné Orange dans le lancement commercial de produits et services innovants. Elle est actuellement membre du Conseil de surveillance du Fonds commun de placement d'entreprise Evolutis et Vice-présidente de l'ADEAS (Association pour la défense de l'épargne et de l'actionnariat salariés au sein du groupe Orange) qu'elle a contribué à créer. Cette association développe notamment une information pédagogique régulière sur les questions de l'actionnariat salarié auprès des personnels d'Orange.

Hélène Marcy détient 20 actions Orange et 2 412 parts du FCPE Orange Actions.

Sophie Nachman-Ghnassia, 51 ans, a rejoint le Groupe en 2001 où elle a occupé des fonctions d'innovation dans le domaine des services internet et mobiles pour Wanadoo puis chez PagesJaunes. Responsable du support technique aux filiales des pays émergents au sein de la Division recherche et développement de 2006 à 2008, elle est actuellement en charge de standardisation pour le domaine du Big Data dans la Division innovation. Elle était auparavant en charge de projets de réseaux chez Thalès (ex-Thomson-CSF) dans l'industrie de Défense, et de marketing & business développement chez Siemens en tant que constructeur de solutions réseaux pour le marché des opérateurs en France. Ingénieur diplômée de l'École Centrale de Lyon, Sophie Nachman-Ghnassia détient différents mandats au sein de la CFE-CGC Orange et est membre depuis quatre ans du Conseil de surveillance du Fonds commun de placement d'entreprise Evolutis dont elle a pris la présidence en 2012.

Sophie Nachman-Ghnassia détient 200 actions Orange et 2 625 parts du FCPE Orange Actions.

Le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix, outre la majorité requise pour la partie ordinaire de l'assemblée générale, soit plus de 50 % des actionnaires présents et représentés, sera valablement désigné administrateur. La durée de ses fonctions est de quatre ans et son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit en 2018.

assemblée générale mixte du 27 mai 2014



ORDRE DU JOUR

à titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice.
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende.
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Approbation de la rémunération exceptionnelle attribuée à Bernard Dufau, administrateur.
- Renouvellement d'administrateur.
- Election de l'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires.
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.
- Consultation sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société.

à titre extraordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapport des Commissaires aux comptes.
- Modification de l'article 15 point 1 des statuts ; convocation du Conseil d'administration par l'administrateur référent en cas d'empêchement du Président et présidence des réunions du Conseil en cas d'absence du Président.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.
- Pouvoirs.

PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2014



Vous trouverez le Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions proposés, ainsi que les Rapports des Commissaires aux comptes, au chapitre 6 du document de référence de la Société. S'y trouvent également l'ensemble des documents requis par l'article R. 225-88 du Code de commerce (documents adressés aux actionnaires qui en font la demande avant l'assemblée générale annuelle).

Le document de référence est accessible sur le site internet dédié à l'assemblée générale d'Orange : www.orange.com/ag2014

assemblée générale à titre ordinaire

résolutions 1 et 2 approbation des comptes

OBJECTIF

Ces résolutions soumettent à l'approbation de l'assemblée générale les comptes annuels sociaux et consolidés d'Orange pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

première résolution

(approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du Rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 1 513 603 272,94 euros.

deuxième résolution

(approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

résolution 3 affectation du résultat et fixation du montant du dividende

OBJECTIF

Il est proposé à l'assemblée générale de constater que, compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 513 603 272,94 euros et du report à nouveau créditeur de 2 787 916 008,72 euros (avant imputation de l'acompte sur dividende visé ci-après), le bénéfice distribuable s'élève à 4 301 519 281,66 euros.

Il est ensuite proposé à l'assemblée générale de décider de verser aux actionnaires, à titre de dividende, **0,80 euro** par action.

Toutefois, compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,30 euro par action ayant été mis en paiement le 11 décembre 2013, **le solde du dividende à distribuer s'élèverait à 0,50 euro** par action. Le solde qui serait ainsi versé est entendu net de la contribution additionnelle de 3 % à l'impôt sur les sociétés, directement réglée par la Société.

Le solde du dividende à distribuer serait **mis en paiement le 5 juin 2014** au profit des titulaires d'actions ayant droit au dividende, c'est-à-dire ceux qui détiendront, à la date de détachement du dividende (le 2 juin 2014), des actions Orange donnant droit au dividende au titre de l'exercice 2013.

Le nombre d'actions ayant droit à dividende pouvant évoluer jusqu'à la date de mise en paiement, l'assemblée générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer le montant global définitif du dividende, puis le solde du bénéfice distribuable et, en conséquence, le montant à porter au poste "report à nouveau".

Le traitement fiscal du dividende est précisé dans la résolution.

troisième résolution

(affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tel que ressortant des comptes annuels)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 513 603 272,94 euros et du report à nouveau créditeur de 2 787 916 008,72 euros (avant imputation de l'acompte sur dividende visé au (iii) ci-après), le bénéfice distribuable s'élève à 4 301 519 281,66 euros ;
- (ii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,80 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste "Report à nouveau" ;

- (iii) prend acte que, compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,30 euro par action mis en paiement le 11 décembre 2013, le solde du dividende à distribuer s'élève à 0,50 euro par action ;

La date de détachement du dividende est le 2 juin 2014 et le solde du dividende à distribuer sera mis en paiement le 5 juin 2014.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer le montant global du dividende, étant précisé que les actions détenues par la Société au 5 juin 2014 n'auront pas droit au paiement du solde du dividende à distribuer et, en conséquence, de déterminer le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste "Report à nouveau".

Il est précisé que le solde du dividende à distribuer est éligible à hauteur du montant brut perçu à l'abattement de 40 % en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice	nombre d'actions (hors auto-détention)	dividende par action	quote-part du dividende éligible à l'abattement de 40 %
2010	2 647 645 604	1,40 €	100 %
2011	2 630 414 091	1,40 €	100 %
2012	2 631 731 113	0,78 €	100 %

résolution 4 approbation des conventions réglementées

OBJECTIF

L'objet de cette résolution est l'approbation des conventions dites "réglementées" dont il est fait état dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément au Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2013, il a ainsi été attribué à Bernard Dufau une rémunération spécifique par le Conseil d'administration du 24 juillet 2013 au titre de la mission exceptionnelle qu'il lui a confiée en application de l'article 5 de son Règlement intérieur.

Cette mission a pour objet de s'assurer que la gouvernance de l'entreprise lui permet de faire face à certaines situations exceptionnelles de crise (médiatique, technique, ou autre) auxquelles elle est susceptible d'être confrontée.

Bernard Dufau en a rendu compte au Conseil d'administration et relevé que les situations de crise auxquelles l'entreprise a dû faire face n'ont aucunement affecté sa bonne marche ou ses relations avec ses principales parties prenantes (salariés, clients, investisseurs, médias, etc.).

Le Rapport des Commissaires aux comptes fait également état des conventions conclues antérieurement dont les effets se poursuivent, relative aux frais de santé et à la couverture décès, incapacité, invalidité, des mandataires sociaux.

quatrième résolution

(convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce – Rémunération de Bernard Dufau)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport spécial

des Commissaires aux comptes, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve l'attribution à Bernard Dufau par le Conseil d'administration du 24 juillet 2013 d'une rémunération spécifique, pour l'exercice 2013, au titre de la mission exceptionnelle qu'il lui a confiée en application de l'article 5 de son Règlement intérieur.

résolution 5 renouvellement d'administrateur**OBJECTIF**

Il est proposé le renouvellement du mandat d'administrateur de Stéphane Richard qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Ce renouvellement serait donné pour une période de quatre ans et il viendrait à expiration en 2018, à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

cinquième résolution**(renouvellement du mandat d'administrateur de Stéphane Richard)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane

Richard viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 13 des statuts, de renouveler son mandat d'administrateur pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

résolutions 6 et 7 élection de l'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires**OBJECTIF**

Ces résolutions ont pour objet l'élection d'un administrateur représentant les membres du personnel actionnaires, le mandat de M. Jean-Luc Burgain venant à expiration.

Chaque candidature fait l'objet d'une résolution particulière. Conformément aux textes légaux et aux statuts de la Société, les candidats à cette fonction (titulaire et remplaçant) ont été désignés par chacun des Conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) détenant des actions Orange.

Sera élu le candidat qui aura recueilli, outre la majorité requise, le plus grand nombre de voix.

Ce mandat serait donné pour une période de quatre ans, il viendrait à expiration en 2018, à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Une biographie des candidats figure au chapitre 6.4 du document de référence de la Société.

avertissement : conformément à l'article 13.3 des statuts de la Société, seul un des deux candidats aux fonctions d'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires peut être élu par la présente assemblée. Chaque candidature fait l'objet d'une résolution particulière. Sera élu le candidat qui aura recueilli, outre la majorité requise, le plus grand nombre de voix.

sixième résolution**(élection de M. Patrice Brunet en qualité d'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, élit, en qualité d'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires, Monsieur Patrice Brunet, ayant pour remplaçant Madame Sophie Nachman-Ghnassia, candidats du Fonds commun de placement d'entreprise "Orange Actions" et du Fonds commun de placement d'entreprise "Evolutis", pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

septième résolution**(élection de M. Jean-Luc Burgain en qualité d'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, élit, en qualité d'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires, Monsieur Jean-Luc Burgain, ayant pour remplaçant Madame Hélène Marcy, candidats du Fonds commun de placement d'entreprise "Orange Actions" et du Fonds commun de placement d'entreprise "Evolutis", pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

résolution 8 jetons de présence

OBJECTIF

Cette résolution a pour objet de fixer le montant annuel des jetons de présence au Conseil d'administration à 750 000 euros.

La précédente enveloppe, de 600 000 euros, avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mai 2008 et était demeurée inchangée depuis cette date.

Cette proposition tient compte de la création d'un nouveau comité au sein du Conseil d'administration, le Comité innovation et technologie, de la possibilité de désigner un administrateur référent, de l'importance des travaux assurés par le Conseil et ses trois comités et de la fréquence de leurs réunions.

Le montant maximal proposé, de 750 000 euros pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, est, au regard notamment du nombre d'administrateurs concernés, dans le bas de la fourchette observée pour les sociétés du CAC 40.

huitième résolution

(jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après

avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 750 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

résolutions 9 et 10 avis consultatif sur les éléments de rémunération

OBJECTIF

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef révisé en juin 2013, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit être présentée à l'assemblée générale pour avis consultatif des actionnaires.

Cette présentation porte sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social, tels que repris dans le tableau ci-après et sur lesquels il vous est proposé d'émettre un avis favorable.

Au préalable, il est précisé que la structure de rémunération des deux mandataires sociaux est rigoureusement identique et leur rémunération fixe brute annuelle est demeurée stable entre 2012 et 2013 ; les tableaux comparatifs, ainsi que des éléments détaillés, sont consultables au Chapitre 5.3.1 du document de référence de la Société.

Par ailleurs, en 2013, la rémunération des mandataires sociaux a évolué avec le passage d'une part variable semestrielle à une part variable annuelle, plus cohérente avec les pratiques du marché et avec la volonté d'inscrire l'appréciation de l'action des dirigeants dans une vision moins court-terme, sans modification ni de niveau, ni de structure.

Enfin, Stéphane Richard a décidé de ne pas faire supporter à Orange le coût de la taxe de 75 % instaurée par la loi de finances 2014 sur les salaires supérieurs à 1 million d'euros. La part variable ainsi attribuée par le Conseil d'administration à Stéphane Richard a été portée de 47,93% à 31,56% pour tenir compte de cette décision. Elle est en baisse de 54% par rapport à 2012.

La part variable de Gervais Pellissier, nettement inférieure à 2012 (-32,7%) s'élève à 49,86 % de sa rémunération annuelle fixe.

(en euros)	montants versés au titre de l'exercice 2013 à Stéphane Richard	montants versés au titre de l'exercice 2013 à Gervais Pellissier
MONTANTS BRUTS		
rémunération fixe	900 000	600 000
rémunération variable	284 026	299 170
rémunération variable pluriannuelle	0	0
rémunération exceptionnelle	0	0
jetons de présence	0 ⁽¹⁾	NA ⁽²⁾
attribution d'options d'actions, d'actions de performance ou d'éléments de rémunération de long terme	0	0
indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	0	0
régime de retraite supplémentaire	0	0
avantages en nature	4 785	19 835
TOTAL	1 188 811	919 005

(1) Stéphane Richard n'a pas souhaité percevoir de jetons de présence.
 (2) non applicable, Gervais Pellissier n'étant pas administrateur d'Orange.

neuvième résolution

(avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Stéphane Richard, Président-Directeur Général)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Stéphane Richard au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels que présentés dans la documentation actionnaire et le document de référence de la Société.

dixième résolution

(avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Gervais Pellissier, Directeur Général Délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Gervais Pellissier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels que présentés dans la documentation actionnaire et le document de référence de la Société.

résolution 11 rachat par la Société de ses propres actions**OBJECTIF**

Cette résolution remplace la précédente autorisation pour Orange S.A. d'acheter ses propres actions.

Elle fixe les conditions d'exercice de ce rachat de titres par le Conseil d'administration pour une période limitée à dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée :

- dans la limite d'un nombre d'actions représentant **10 %** du capital social existant au jour de la présente assemblée ;
- avec un prix maximum d'achat de **18 euros** par action (ajustable conformément à la loi en cas d'opérations sur le capital) ;
- pour un montant maximum de 4 767 993 689,40 euros calculé sur la base du capital au 31 décembre 2013 ;
- suivant tout mode d'acquisition ou de transfert, y compris par l'intermédiaire de tout instrument dérivé.
- La résolution précise que ces achats d'actions pourront être mis en œuvre pour toute affectation prévue par les textes légaux et réglementaires, **sauf en cas d'offre au public**.

En 2013 la Société n'a pas procédé à des rachats d'actions, hors utilisation du contrat de liquidité. Les actions ainsi détenues par la Société n'ont pas le droit de vote et ne donnent pas droit aux dividendes.

onzième résolution

(autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social existant au jour de la présente assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat est fixé à 4 767 993 689,40 euros ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires ;
- les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois.

Ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- (i) d'honorer des obligations liées :
 - a. aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel de la Société et des entités de son groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ou (iii) de toute offre d'acquisition d'actions réservée au personnel du groupe Orange (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail), ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations,
 - b. aux valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières), y compris aux valeurs mobilières souscrites par des membres du personnel ou des anciens membres du personnel de la Société et des entités de son groupe ;

- (ii) d'assurer la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (iii) de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (iv) de réduire le capital de la Société en application de la treizième résolution soumise à la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Il est mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 mai 2013 par sa sixième résolution.

assemblée générale à titre extraordinaire

résolution 12 modification statutaire

OBJECTIF

Le Conseil d'administration du 26 mars 2014 a introduit dans son Règlement intérieur la notion d'administrateur référent avec pour mission principale de s'assurer du bon fonctionnement des relations entre le Conseil d'administration et la Direction générale de la Société.

En complément de cette disposition, il est proposé à l'assemblée générale la modification des statuts afin de permettre la convocation du Conseil d'administration par l'administrateur référent en cas d'empêchement du Président.

Il est également proposé qu'en l'absence du Président lors d'une réunion du Conseil d'administration, celui-ci soit présidé par l'administrateur référent et, à défaut, comme c'était déjà le cas, par le doyen d'âge des administrateurs présents.

douzième résolution

(modification du point 1 de l'article 15 des statuts, délibérations du Conseil)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, et afin de préciser les modalités de convocation de ce dernier en cas d'empêchement du Président et de présidence des réunions en cas d'absence, décide de compléter les alinéas 1 et 3 du point 1 de l'article 15 des statuts (délibérations du Conseil) comme suit :

“Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par l'administrateur référent dont la désignation peut être décidée par le Conseil d'administration conformément à son Règlement intérieur.”

(...)

“Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur référent et, à défaut, par le doyen d'âge des administrateurs présents.”

résolution 13 réduction de capital par annulation d'actions**OBJECTIF**

Cette résolution autorise le Conseil d'administration à réduire le capital, dans la limite de 10 % de son capital social, par annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions préalablement autorisés (11^e résolution soumise à la présente assemblée).

Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

Cette délégation serait donnée pour une durée de **18 mois**.

La délégation en cours n'a pas été utilisée.

treizième résolution**(autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- délègue, pour une durée de 18 mois, au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés, par la onzième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de

programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée ;

- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts.

Il est mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 mai 2013 par sa vingt-et-unième résolution.

résolution 14 pouvoirs pour formalités**OBJECTIF**

Il est proposé très classiquement à l'assemblée générale de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités et dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur en matière d'assemblée générale.

quatorzième résolution**(pouvoirs pour formalités)**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

SYNTHESE DES AUTORISATIONS FINANCIERES

plafonds des autorisations financières approuvées par l'assemblée générale du 28 mai 2013 et encore en vigueur

nature des autorisations	résolution	plafonds (en euros)	limitation globale 18 ^e résolution (durée 26 mois)	utilisation	date d'expiration
Emission d'actions avec maintien du DPS ⁽¹⁾	11 ^e résolution	2 milliards	3,5 milliards	-	27/07/2015
Emission d'actions par offre au public avec suppression du DPS ⁽¹⁾	12 ^e résolution	1,5 milliard		-	27/07/2015
Emission d'actions par offre à investisseurs qualifiés ou cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS ^{(1) (2)}	13 ^e résolution	1,5 milliard		-	27/07/2015
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression de DPS	14 ^e résolution	15 % de l'émission initiale		-	27/07/2015
Emission d'actions en cas d'OPE initiée par la Société ^{(1) (2)}	15 ^e résolution	1,5 milliard		-	27/07/2015
Emission d'actions pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société ^{(1) (2)}	16 ^e résolution	1 059 554 153 (10 % du capital)		-	27/07/2015
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	19 ^e résolution	2 milliards		-	27/07/2016
Augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne	20 ^e résolution	400 millions		-	27/07/2015
Réduction de capital par annulation d'actions	21 ^e résolution	1 059 554 153 (10 % du capital)		-	27/11/2014

(1) le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance pouvant être émis est limité à 10 milliards d'euros.

(2) autorisation dont le montant nominal d'augmentation de capital s'imputerait sur le plafond de 1,5 milliard d'euros de la 12^e résolution.

plafond des autorisations financières qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 27 mai 2014

nature de l'autorisation	résolution	plafond (en euros)	durée	date d'expiration
Réduction de capital par annulation d'actions	13 ^e résolution	1 059 554 153 (10 % du capital)	18 mois	26/11/2015

Le récapitulatif complet des délégations et autorisations encore en vigueur accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration, ainsi que leur utilisation sur l'exercice, figure dans le document de référence de la Société (annexe du chapitre 6), accessible sur le site internet dédié à l'assemblée générale d'Orange : www.orange.com/ag2014



assemblée générale mixte d'Orange **du mardi 27 mai 2014**

demande d'envoi de documents



Afin de participer activement à l'objectif environnemental que s'est fixé la Société, nous vous invitons à utiliser en priorité les moyens d'information électroniques.

Pour recevoir la documentation relative à l'assemblée générale ainsi que le webzine, magazine électronique d'information périodique des actionnaires d'Orange par internet, vous devez retourner ce document, dûment complété, à :

**Orange – Service des Assemblées
BP 1010 – 75721 Paris Cedex 15**

Ces documents sont également disponibles sur le site www.orange.com/ag2014

En outre, les titulaires d'actions nominatives peuvent, conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Nota bene : le document de référence de la Société inclus dans cette documentation excède 500 pages.

Merci de cocher les cases correspondantes à vos demandes ainsi que l'adresse d'envoi des documents :

- en application des dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, je demande à la société Orange de me faire parvenir l'ensemble des documents et renseignements concernant l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014, tels qu'ils sont énumérés à l'article R. 225-83 dudit Code.
- en qualité de **propriétaire d'actions nominatives**, je demande également qu'un formulaire de pouvoir et les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce me soient adressés à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures :
 - soit par voie électronique à l'adresse suivante :@.....
 - soit par courrier à l'adresse mentionnée ci-après.

les propriétaires d'actions sous la forme au porteur doivent justifier de leur qualité. A cette fin :

je déclare que ces actions sont inscrites sur un compte tenu par :

Nom et adresse de votre intermédiaire financier :

intermédiaire habilité,

et que l'attestation de participation délivrée par cet intermédiaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, a été déposée chez BNP Paribas Securities Services, dépositaire désigné dans l'avis de convocation (articles R. 225-85 et R. 225-88 du Code de commerce).

Coordonnées de l'actionnaire (à compléter, quel que soit le mode d'envoi retenu) :

M. / Mme

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Fait à, le 2014

Signature de l'actionnaire



vous informer


Vous souhaitez vous renseigner sur
l'assemblée générale mixte d'Orange
du 27 mai 2014 :

 **sur internet** : www.orange.com/ag2014

 **par e-mail** : orange@relations-actionnaires.com

 **par téléphone** :  **N°Vert 0 800 05 10 10**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
de 9 h 00 à 19 h 00, du lundi au vendredi, ou +33 1 60 95 87 24 hors de France

 **par courrier** : Orange
BP 1010 – 75721 Paris Cedex 15



retrouvez toute l'information sur l'assemblée générale,
la **e-convocation** et le **e-vote** sur
www.orange.com/ag2014

Chorus

la démarche responsable Orange pour ses événements

Orange
Direction des Relations Actionnaires
BP 1010 – 75721 Paris Cedex 15

SA au capital de 10 595 541 532 euros – RCS Paris 380 129 866